

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2009

31 août 2011

SOMMAIRE

6-24 E International	96424	Teide Re S.A.	96407
Adeline Place Real Estate S.A.	96386	Telenet International Finance S.à r.l.	96388
America Today Luxembourg	96399	Telenet Solutions Luxembourg S.A.	96407
A.P.E.M. Kinneksbond A.s.b.l.	96428	TEMTEX S. A. & Cie. Hoppe Leasing S.e.c.s.	96408
Berlin UdL S.à r.l.	96425	Termogest s.à r.l.	96407
Build Top Hotel S.à r.l.	96392	Teseo Luxembourg S.A.	96407
Carl Kliem S.A.	96387	Thelmas S.A.	96408
CEP II Investment 2 S.à r.l.	96398	Third Millennium Investments S.A.	96418
DHCRE II HoldCo II S.à r.l.	96389	Tiberghien Luxembourg S.à r.l.	96388
Eurazeo Services Lux.	96423	Tifada S.A.	96419
FEVO Alternative Equity SICAV - FIS ...	96432	Tindine S.A.	96431
Fidarc S.à r.l.	96386	T.M. S.à r.l.	96387
Gemarpa S.A.	96422	T.M. S.à r.l.	96387
International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l.	96395	Toiture Ferblanterie Fernandes Sàrl	96419
Mercator Finance Luxembourg AG	96394	Touristfinanz SA	96419
Niceval	96424	Trampert & Grökel S.à r.l.	96423
Otto Finance Luxembourg A.G.	96419	Translate 4 U	96423
Petro Lux S.à r.l.	96421	Treno Finanz S.à r.l.	96394
Platinum Advisory Services Luxembourg S.à r.l.	96409	Trilux Invest S.A.	96423
Repco 26 S.A.	96388	Trimax Environnement S.A.	96424
Repco 27 S.A.	96418	TRUVO Luxembourg S.à r.l.	96424
Repco 28 S.A.	96420	Twinierg	96407
Schenectady Luxembourg S.à r.l.	96411	Unlimited Fun S.A.	96425
Secapital S.à r.l.	96392	Verdandi Holding S.à r.l.	96420
SWAN Constellation II S.à r.l.	96386	Vietnam Industry Consulting	96432
Tadpole Constellation II S.à r.l.	96387	Vigliotti & Misci S.à r.l.	96432
T Alpha S.à r.l.	96425	VII Strand A S.à r.l.	96412
TCP Publishing Holdco S.à r.l.	96387	Violane Finance S.à r.l.	96431
Team H	96398	Vistra IP Rights S.à r.l.	96431
Tech-Int Systems S.A.	96398	Vitaani Sàrl	96411
		Voyages Wagener S.A.	96432

SWAN Constellation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094825/10.

(110107338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Fidarc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.085.450,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 130.978.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 22 juin 2011 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel DE GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

A été élu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2011;

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social à 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2011095290/21.

(110107775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Adeline Place Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.555.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 22 juin 2011

Les démissions de Monsieur Mohammed Kara de son poste de commissaire aux comptes de la société et de Monsieur Alberto Carlos MARTINS PIMENTA de son poste d'administrateur sont acceptées.

Nomination de Monsieur Giorgio Vignolle, administrateur, né le 12 septembre 1958 et demeurant professionnellement au 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, au poste d'administrateur pour une durée d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011095615/20.

(110107424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

TCP Publishing Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 155.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCP Publishing Holdco S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2011094843/12.

(110106714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

T.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094829/10.

(110107556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

T.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094830/10.

(110107565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Tadpole Constellation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 126.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094831/10.

(110107339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Carl Kliem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 10.821.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 10. Mai 2011 von 11.00 bis 12.00 Uhr

Die Gesellschafter fassten hiermit einstimmig den Beschluss:

Der Rücktritt von Herr Carl SCHARFFENORTH als Verwaltungsratsmitglied wird-angenommen.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern sind bestellt:

Herr Kevin Moody, Makler
 wohnhaft in 1150 Luxembourg, 241 route d'Arlon - Président des Verwaltungsrates
 Herr Karl Michael Kliem, Makler
 wohnhaft in D- 61440 Oberursel, 37 Kiefernweg - Verwaltungsratsmitglied
 Herr Christian Kosch, Makler
 wohnhaft in L-3347 Leudelange, 25, rue de Cessange - Verwaltungsratsmitglied
 Herr Mika Valanki, Makler
 wohnhaft in 2526 Luxembourg, 30, rue Schrobilgen - Verwaltungsratsmitglied

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden, sofern sie nicht verlängert werden, mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 2011.

Es wurden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Für die Richtigkeit des Auszugs
 Kevin Moody

Référence de publication: 2011098856/24.

(110111247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Telenet International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf.
 R.C.S. Luxembourg B 155.066.

—
 RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L110102210.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Telenet International Finance S.à r.l.
 Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011094832/15.

(110106867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Tiberghien Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
 R.C.S. Luxembourg B 153.074.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094835/9.

(110106552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Repc 26 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 266.100,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
 R.C.S. Luxembourg B 118.327.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 juin 2011

1. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

2. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

3. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

4. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur"avec effet au 7 Juin 2011.

5. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur"avec effet au 7 Juin 2011.

6. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur"avec effet au 7 Juin 2011.

Le conseil d'administration de la Société' se compose désormais comme suit:

- Monsieur Pii Ketvel (Administrateur)
- Monsieur Bernd Janietz (Administrateur)
- Monsieur Michael Chidiac (Administrateur)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 Juillet 2011.

Référence de publication: 2011100737/30.

(110114063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

DHCRE II HoldCo II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 266.250,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.167.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of the month of July.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

DHCRE II HoldCo I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under laws of Luxembourg, having its registered office at 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 113169,

represented by Me Toiron Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 4 July 2011 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder of and holding all the (a) eight hundred (800) Class A Shares, (b) forty (40) Class B Shares, (c) eight hundred (800) Class C1 Shares, (d) eight hundred (800) Class C2 Shares, (e) eight hundred (800) Class C3 Shares, (f) eight hundred (800) Class D Shares, (g) eight hundred (800) Class E Shares, (h) eight hundred (800) Class F1 Shares, (i) eight hundred Class G Shares, (j) eight hundred (800) Class H Shares, (k) eight hundred (800) Class I Shares, (l) eight hundred Class J Shares, (m) four hundred (400) Class K (CG) Shares, (n) four hundred (400) Class K (I) Shares, (o) five hundred (500) L (CG) Shares, (p) five hundred (500) L (I) Shares and (q) eight hundred (800) Category Z Shares being a total of eleven thousand four hundred and forty (11,440) shares in issue in DHCRE II HoldCo II S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 113167, incorporated on 9th November 2005 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 651 of 30th March 2006 and the articles of which have been amended for the last time on 8 April 2011 by deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, declared and requested the notary to record as follows:

I. The Shareholder holds all the eleven thousand four hundred and forty (11,440) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

- Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of nineteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 19,750) so as to bring it from its current amount to two hundred sixty six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 266,250), without payment to the shareholder of the Company, by the cancellation of seven hundred and ninety (790) Class I shares and allocation of the reduction amount in absorption of losses (if any) and the balance to the reserves (freely distributable share premium) of the Company; consequential amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company as set forth below:

“ **5.1.** The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of two hundred sixty six thousand two hundred and fifty Euro (€ 266,250) divided into,

- eight hundred (800) Class A Shares,
- forty (40) Class B Shares,
- eight hundred (800) Class C1 Shares,

- eight hundred (800) Class C2 Shares,
 - eight hundred (800) Class C3 Shares,
 - eight hundred (800) Class D Shares,
 - eight hundred (800) Class E Shares,
 - eight hundred (800) Class F1 Shares,
 - eight hundred (800) Class G Shares,
 - eight hundred (800) Class H Shares,
 - ten (10) Class I Shares,
 - eight hundred (800) Class J Shares,
 - four hundred (400) Class K (CG) Shares,
 - four hundred (400) Class K (I) Shares,
 - five hundred (500) Class L (CG) Shares,
 - five hundred (500) Class L (I) Shares, and
 - eight hundred (800) Category Z Shares,
- each with a nominal value of twenty five Euro (€ 25.-).”

The appearing party requested the undersigned notary to record the following resolutions:

Sole resolution

It is resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of nineteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 19,750) so as to bring it from its current amount to two hundred sixty six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 266,250), without any payment to the shareholder of the Company, by the cancellation of seven hundred and ninety (790) Class I shares. It is resolved to allocate the reduction amount in absorption of losses (if any) and the balance to the reserves (freely distributable share premium) of the Company.

As a consequence, it is resolved to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its reduction of share capital are estimated at € 1,400.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille onze, le sixième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

DHCRE II HoldCo I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, incorporée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et étant enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 113169,

Représenté par Me Toinon Hoss, maître en droit, résidant au Luxembourg, conformément à une procuration en date du 4 juillet 2011 (ladite procuration étant enregistrée ensemble avec le présent acte),

Étant l'associé unique de, et détenant toutes les (a) huit cent (800) Parts Sociales de classe A, (b) quarante (40) Parts Sociales de Classe B, (c) huit cent (800) Parts Sociales de Classe C1, (d) huit cent (800) Parts Sociales de Classe C2, (e) huit cent (800) Parts Sociales de Classe C3, (f) huit cent (800) Parts Sociales de Classe D, (g) huit cent (800) Parts Sociales de Classe E, (h) huit cent (800) Parts Sociales de Classe F1, (i) huit cent Parts Sociales de Classe G, (j) huit cent (800) Parts Sociales de Classe H, (k) huit cent (800) Parts Sociales de Classe I, (l) huit cent Parts Sociales de Classe J, (m) quatre cent (400) Parts Sociales de Classe K (CG), (n) quatre cent (400) Parts Sociales de Classe K (I), (o) cinq cent (500) Parts Sociales de Classe L (CG), (p) cinq cent (500) Parts Sociales de Classe L (I) and (q) huit cent (800) Parts Sociales de la Catégorie Z, étant un total de onze mille quatre cent quarante (11,440) Parts Sociales en émission dans DHCRE II HoldCo I S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée avec siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 113167, constituée le 9 novembre 2005 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant au Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 651 du 30 mars 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 8 avril 2011 par acte reçu de Maître Joseph Elvinger, prénommé, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante déclare et demande au notaire d'acter comme suit:

I. L'associé unique détient toutes les onze mille quatre cent quarante (11,440) parts sociales en émission dans la société de sorte que le capital social total est représenté et les décisions peuvent être prises valablement sur tous les points sur l'ordre du jour.

II. Que les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Ordre du jour

- Réduction du capital émis de la société d'un montant de dix-neuf mille sept cent cinquante Euro (EUR 19.750) afin de le porter de son montant actuel à un montant de deux cent soixante-six mille deux cent cinquante Euro (EUR 266.250), sans paiement à l'associé de la Société, par annulation de sept cent quatre-vingt-dix (790) Parts Sociales de Classe I et allocation du montant de la réduction en absorption de pertes (s'il y en a) et pour le surplus aux réserves (primes librement distribuables) de la Société; modification en conséquence de l'article 5.1 des statuts de la société tel que prévu ci-dessous:

“ 5.1. La société a un capital social émis et souscrit entièrement libéré de deux cent soixante-six mille deux cent cinquante Euro (€ 266,250) divisé en,

- huit cent (800) Parts Sociales de Classe A,
 - quarante (40) Parts Sociales de Classe B,
 - huit cent (800) Parts Sociales de Classe C1,
 - huit cent (800) Parts Sociales de Classe C2,
 - huit cent (800) Parts Sociales de Classe C3,
 - huit cent (800) Parts Sociales de Classe D,
 - huit cent (800) Parts Sociales de Classe E,
 - huit cent (800) Parts Sociales de Classe F1,
 - huit cent (800) Parts Sociales de Classe G,
 - huit cent (800) Parts Sociales de Classe H,
 - dix (10) Parts Sociales de Classe I,
 - huit cent (800) Parts Sociales de Classe J,
 - quatre cent (400) Parts Sociales de Classe K (CG),
 - quatre cent (400) Parts Sociales de Classe K (I),
 - cinq cent (500) Parts Sociales de Classe L (CG),
 - cinq cent (500) Parts Sociales de Classe L (I), and
 - huit cent (800) Parts Sociales de Catégorie Z,
- Ayant une valeur nominative de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.”

La partie comparante a demandé au notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Résolution unique

Il est décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de dix-neuf mille sept cent cinquante Euro (EUR 19.750) afin de le porter de son montant actuel à un montant de deux cent soixante-six mille deux cent cinquante Euro (EUR 266.250), sans aucun paiement à l'associé de la société, par l'annulation de sept cent quatre-vingt-dix (790) Parts Sociales de Classe I. Il est décidé d'allouer le montant de la réduction en absorption de pertes (s'il y en a) et pour le surplus aux réserves (primes librement distribuables) de la société.

Il est décidé en conséquence de modifier l'article 5.1 des statuts de la société tel que prévu dans l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de la diminution de son capital social sont évaluées à environ € 1.400,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 juillet 2011. Relation: EAC/2011/8961. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Pascal RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094413/150.

(110107450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Build Top Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.185.

Il résulte des décisions des actionnaires de la Société au 13 mai 2011:

- que l'assemblée a accepté la démission de Sam Block III, né le 28/12/1972 à Tennessee, USA, avec adresse professionnelle à 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, W1J6ER, London, UK, de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 28 avril 2011;

- que l'assemblée a nommé Erica Kathleen Herberg, née le 08/06/1974 à North Carolina, USA, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004- 2505 Washington DC, USA, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 13 mai 2011 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Build Top Hotel S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011094938/19.

(110106279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of June;

Before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Poland,

duly represented by Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal which after having been signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of SECAPITAL S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 8 June 2011 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member resolves to reduce the Company's corporate capital by an amount of PLN 6,364,000 (six million three hundred sixty-four thousand Polish zloty) in order to reduce it from PLN 337,008,000 (three hundred thirty-seven million eight thousand Polish zloty) to PLN 330,644,000 (three hundred thirty million six hundred forty-four thousand Polish zloty) by reimbursement to the sole member and simultaneous cancellation of 6,364 (six thousand three hundred sixty-four) Class A corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each.

The sole member also resolves to reduce the legal reserve related to Compartment A by an amount of PLN 636,400 (six hundred thirty-six thousand four hundred Polish zloty) to bring it from PLN 21,108,200 (twenty-one million one hundred eight thousand two hundred Polish zloty) to PLN 20,471,800 (twenty million four hundred seventy-one thousand eight hundred Polish zloty) and to reimburse this amount to the sole member.

Power is given to the managers of the Company to organise the payment in accordance with Luxembourg law provisions applicable in case of reduction of share capital.

Second resolution

The sole member resolves to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

“The corporate capital of the company is fixed at PLN 330,644,000 (three hundred thirty million six hundred forty-four thousand Polish zloty) divided into 204,718 (two hundred four thousand seven hundred eighteen) Class A corporate units, 3,480 (three thousand four hundred eighty) Class B corporate units, 7,873 (seven thousand eight hundred seventy-three) Class C corporate units, 9,100 (nine thousand one hundred) Class D corporate units and 105,473 (one hundred five thousand four hundred seventy-three) Class E corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euros.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un juin;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Pologne, ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de SECAPITAL S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 8 juin 2011 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de PLN 6.364.000 (six millions trois cent soixante-quatre mille zloty polonais) afin de le porter de son montant actuel de PLN 337.008.000 (trois cent trente-sept millions huit mille zloty polonais) à PLN 330.644.000 (trois cent trente millions six cent quarante-quatre mille zloty polonais) par remboursement à l'associée unique et annulation de 6.364 (six mille trois cent soixante-quatre) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune.

L'associée unique décide également de réduire la réserve légale relative au Compartiment A à concurrence d'un montant de PLN 636.400 (six cent trente-six mille quatre cents zloty polonais) afin de la porter de son montant actuel de PLN 21.108.200 (vingt et un millions cent huit mille deux cents zloty polonais) à PLN 20.471.800 (vingt millions quatre cent soixante et onze mille huit cents zloty polonais) et de rembourser ce montant à l'associée unique.

Pouvoir est donné aux gérants de la Société pour organiser le paiement en conformité avec la législation luxembourgeoise applicable en matière de réduction de capital.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à PLN 330.644.000 (trois cent trente millions six cent quarante-quatre mille zloty polonais) représenté par 204.718 (deux cent quatre mille sept cent dix-huit) parts sociales de catégorie A, 3.480 (trois mille quatre cent quatre-vingts) parts sociales de catégorie B, 7.873 (sept mille huit cent soixante-treize) parts sociales de catégorie

C, 9.100 (neuf mille cent) parts sociales de catégorie D et 105.473 (cent cinq mille quatre cent soixante-treize) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille deux cent euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HANSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2011 LAC/2011/29069. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Référence de publication: 2011091193/107.

(110103150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Treno Finanz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.871.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094836/9.

(110107383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Mercator Finance Luxembourg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2510 Luxembourg, 31, rue Schafstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 136.816.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 10. Juni 2011
(die "Hauptversammlung")*

Die Hauptversammlung beschliesst die gegenwärtigen Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft erneut zu ernennen. Das Mandat der Mitglieder des Verwaltungsrates endet am Tag der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2014 stattfinden wird.

Der Verwaltungsrat setzt sich aus folgenden Mitgliedern zusammen:

- Roger Molitor, Vorsitzender, geboren den 14. Mai 1953 in Wiltz (Luxemburg), wohnhaft in 31, rue Schafstrachen, L-2510 Luxembourg;

- Lucien Thiel, geboren den 14. Februar 1943 in Luxemburg (Luxemburg), wohnhaft in L-1227 Luxembourg, 5, rue Belle-Vue;

- Fernand Reuter, geboren den 23. August 1940 in Luxemburg (Luxemburg), wohnhaft in L-1357 Luxembourg, 12, rue A. Chevalier.

KPMG AUDIT, mit Sitz 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 103590), wird zum Kommissar ("commissaire aux comptes") des zum 28.02.2012 zu erstellenden Jahresabschlusses ernannt.

Luxembourg, den 22. Juni 2011.

Beglaubigte Kopie

Für Mercator Finance Luxembourg A.G.

Roger Molitor

Vorsitzender des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2011098523/26.

(110111859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.726.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of June.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

International Public Partnerships Limited, a company governed by the laws of Guernsey, having its registered office at Le Marchant Street, Guernsey, GY1 4HY, and registered under number 45241 at the 'Records of the Island of Guernsey' and holder of all 11,383 (eleven thousand three hundred eighty three) shares of the Company,

hereby represented by Mrs. Nadine GLOESENER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal on June 20th 2011.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall re-main attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities. The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I) The appearer is the sole shareholder of the International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l., a Luxembourg private liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2180 Luxembourg, 6, Rue Jean Monnet, incorporated pursuant to a deed of the Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on September 15th 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1936 on October 14th 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B119726 (the "Company");

II) That the 11,383 (eleven thousand three hundred eighty three) shares of the Company having a par value GBP 25.- (twenty-five British Pounds) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting. The shareholder, represented as above mentioned, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital by an amount of GBP 34,850 in order to bring it from its present amount of GBP 284,575 to GBP 319,425 by way of the issue of 1,394 new shares having a par value of GBP 25;

2. Subscription and payment;

3. Subsequent amendment of first paragraph of the article 6 of the articles of association;

4. Amendment to the share register of the company.

First resolution:

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partner represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution:

It is decided to increase the share capital by an amount of thirty four thousand eight hundred and fifty British Pounds (GBP 34,850.-) so as to raise it from its present amount of two hundred eighty four thousand five hundred and seventy five British Pounds (GBP 284,575.-) to three hundred and nineteen thousand four hundred and twenty five British Pounds (GBP 319,425.-) by the issue of one thousand three hundred and ninety four (1,394) new shares having a par value of twenty five British Pounds (GBP 25.-) each.

Third resolution:

It is decided subscribe new shares to the sole shareholder International Public Partnerships Limited.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, represented as foresaid; declared to subscribe to the new shares and to make the payment in full for the one thousand three hundred and ninety four (1,394) new shares, by contribution in kind (hereinafter referred to as the "Contribution") consisting of a receivable of thirty four thousand eight hundred and fifty British Pounds (GBP 34,850.-) towards the Company.

The Contribution, which is hereby transferred to and accepted by the Company, is valued at thirty four thousand eight hundred and fifty British Pounds (GBP 34,850.-).

International Public Partnerships Limited, through its proxyholder, declared that there subsists no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by International Public Partnerships Limited of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of International Public Partnerships Limited, attesting that it is the full owner of the Contribution.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the first paragraph of the Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

" Art. 6 (first paragraph). The share capital is set at three hundred and nineteen thousand four hundred and twenty five British Pounds (GBP 319,425.-) represented by twelve thousand seven hundred and seventy seven shares (12,777) with a par value of twenty five British Pounds (GBP 25.-) each, all of which are fully paid up."

Fifth resolution:

The sole shareholder decides to amend the shareholders' register as follows:

International Public Partnerships Limited:	<u>12,777 shares</u>
Total:	12,777 shares

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 1.100 EUR.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt-deux juin.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

International Public Partnerships Limited, une société du droit de Guernesey, ayant son siège social au Le Marchant Street, Ile Guernesey, GY1 4HY, immatriculée sous le numéro 45241 au Registre de l'Ile de Guernesey, propriétaire de 11,383 (onze mille trois cent quatre-vingt-trois) parts sociales de la société,

ici représentée par Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 juin 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

l) La comparante est le seul associé de International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, Rue Jean Monnet, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B119726, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg le 15 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1936 en date du 14 octobre 2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B119726, («la Société»).

II) Que les 11,383 (onze mille trois cent quatre-vingt-trois) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de GBP 25,- (vingt-cinq Livres Sterling) chacune, représentant l'entière du capital de la Société, sont dûment représentées. L'associée tel que représentée a déclaré avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de GBP 34.850 afin de le porter de son montant actuel de GBP 284.575 à GBP 319.425 par l'émission de 1.394 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de GBP 25;
2. Souscription et paiement;
3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts;
4. Modification du registre de parts sociales.

Première résolution:

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associée unique représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de trente-quatre mille huit cent cinquante Livres Sterling (GBP 34.850,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 284.575,-) à trois cent dix-neuf mille quatre cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 319.425,-) par l'émission de mille trois cent quatre-vingt-quatorze (1.394) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune.

Troisième résolution:

Il est décidé de souscrire les parts sociales nouvelles par International Public Partnerships Limited.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté comme ci-avant, en vertu de la procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire les mille trois cent quatre-vingt-quatorze (1.394) parts sociales nouvelles, et les a libérées intégralement par un apport (l'«Apport») en nature consistant en une créance d'un montant de trente-quatre mille huit cent cinquante Livres Sterling (GBP 34.850,-) envers la Société.

L'Apport qui est par cet acte transféré et accepté par la Société, est évalué à trente-quatre mille huit cent cinquante Livres Sterling (GBP 34.850,-).

International Public Partnerships Limited agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par International Public Partnerships Limited a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport émise par International Public Partnerships Limited attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à trois cent dix-neuf mille quatre cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 319.425,-) représenté par douze mille sept cent soixante-dix-sept (12.777) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres (GBP 25,-) chacune entièrement libérées.»

Cinquième résolution:

L'associée unique décide de modifier le registre des actionnaires comme suit:

International Public Partnerships Limited:	<u>12,777 parts sociales</u>
Total:	12,777 parts sociales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.100 EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. GLOESENER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juin 2011. Relation: LAC/2011/28662. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011088338/158.

(110098988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Team H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6921 Roodt-sur-Syre, 4B, Banzelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.717.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011094845/10.

(110106996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Tech-Int Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 107.684.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TECH-INT SYSTEMS S.A.

Référence de publication: 2011094847/10.

(110106472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

CEP II Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.005.

Il résulte des décisions des actionnaires de la Société au 13 mai 2011:

- que l'assemblée a accepté la démission de Sam Block III, né le 28/12/1972 à Tennessee, USA, avec adresse professionnelle à 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, W1J6ER, London, UK, de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 28 avril 2011;

- que l'assemblée a nommé Erica Kathleen Herberg, née le 08/06/1974 à North Carolina, USA, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004- 2505 Washington DC, USA, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 13 mai 2011 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

CEP II Investment 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011094942/19.

(110106290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

America Today Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 161.489.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of the month of May.

Before Us Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

AT B.V., a Dutch company with registered office at Frankemaheerd 12, 1102 AN, Amsterdam Zuidoost, the Netherlands,

Here represented by Mr. Régis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal, dated May 17, 2011;

The proxy signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:

Art. 1. Form. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one shareholder, owner of all the shares.

The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The main object of the Company is to exploit clothes shops with accessories of the branch in the widest sense.

The object of the Company is also the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and, provided such investment is ancillary to or related to the acquisition, holding, administration, development and management of the undertaking forming part of the group of the Company, the Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Name. The name of the Company is "America Today Luxembourg".

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders' meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board as defined under Article 12 may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Manager or, as the case may be, the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or, as the case may be, the Board of the Company.

Art. 6. Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each which are fully paid-up.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by a decision of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. If the Company is composed of one single shareholder, said single shareholder may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders.

In this same scenario, the shares may only be transferred to non shareholders with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 12. Management of the Company. The Company is managed by one or several Managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period.

The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Manager, the Managers constitute a board of Managers (the "Board").

Any Manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the Board by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote, it being understood that at least two Managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the Managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The sole shareholder or as the case may be the general meeting of shareholders may decide appointing Managers of two different classes, being class A Managers and class B Managers. Any such classification of Managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Managers be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the Managers in office are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company (including by way of representation). In the event however the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) any resolutions

of the Board may only be validly taken if approved by the majority of Managers including at least one class A and one class B Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman who presided at such meeting or any two Managers present at such meeting.

The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

Art. 13. Events affecting the Managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 14. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Manager, and in the case of a Board by the sole signature of any of the Managers, provided however that in the event the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers), the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager (including by way of representation).

In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the Managers or, in the event of classes of Managers, by one class A and one class B Manager acting together (including by way of representation).

Art. 16. General meetings of shareholders. As long as the Company is composed of one (1) single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 17. Decisions of the shareholders. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles of Incorporation may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares, subject to any other provision of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The decisions of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 19. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the Manager or, as the case may be, the Board and the Manager or, as the case may be, the Board prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

Art. 20. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholder(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the Manager or, as the case may be, the Board may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing (i) that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles of Incorporation (ii) and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Art. 21. Dissolution, Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. Matters not provided. All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
AT B.V. prenamed;	12,500.-	125	12,500.-
Total:	12,500.-	125	12,500.-

All the shares have been fully subscribed and totally paid up by the above named shareholder so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the company.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolved to set at one (1) the number of Manager and further resolved to appoint the following as Manager for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 12 of the Articles of Incorporation:

Manager

- Mr. Steven Jan Willem de Raat, managing director, born on July 28th, 1957 in Rotterdam, residing at Dr. A. Scheygrondlaan 10, 2811 GN Reeuwijk, the Netherlands.

Second resolution

The registered office shall be at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mai.

Pardevant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«AT B.V.», une société hollandaise ayant son siège social à Frankemaheerd 12, 1102 AN, Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas,

Ici représentée par M. Régis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg)

En vertu d'une procuration donnée sous seing privée, datée du 17 mai 2011.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé, propriétaire de la totalité des parts sociales.

La Société peut cependant, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. L'objet principal de la société est l'exploitation de magasins de vêtements et accessoires de la branche dans le sens le plus large.

La Société a aussi pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de "America Today Luxembourg".

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de la Société.

Art. 6. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Art. 7. Modification du capital. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'associé unique ou le cas échéant par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les Gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil»).

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du Conseil pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux Gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil devra être donnée aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque Gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil.

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Une telle classification de Gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des Gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B), toute résolution du Conseil ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil devront être signés par le président qui présidait la réunion concernée ou deux Gérants présents à cette réunion.

Le Conseil pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dument signés l'existence de la résolution. Les

résolutions des Gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout Gérant.

Art. 13. Evénements affectant les Gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de Gérant unique, et en cas d'un Conseil, par la signature individuelle de chacun des Gérants, étant entendu cependant que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir les Gérants de classe A et les Gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un des Gérants ou, en cas de classes de Gérants, par un Gérant de classe A et un Gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 16. Assemblée générale des associés. Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 17. Décisions des associés. Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 18. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915

ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

Art. 21. Dissolution, Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
AT B.V. prénommée;	12.500,-	125	12.500,-
Total:	12.500,-	125	12.500,-

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille cinq cents Euros (1.500.EUR).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique prénommé, par le mandataire susnommé, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de Gérant et de nommer la personne suivante en tant que Gérant pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 12 des Statuts:

Gérant

- Mr. Steven Jan Willem de Raat, managing director, né le 28 juillet 1957 à Rotterdam, résident à Dr. A. Scheygrondlaan 10, 2811 GN Reeuwijk, Pays-Bas.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2011. Relation: LAC/2011/25546. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011084476/434.

(110094931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Teide Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 86.800.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094848/10.

(110106450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Telenet Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 73.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TELENET SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011094850/11.

(110107459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Twinterg, Société Anonyme.

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 201, route d'Ehlerange.
R.C.S. Luxembourg B 64.224.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Twinterg GDF SVEZ
201, route d'Ehlerange - L-4108 Esch/Alzette
François Thoumsin
Plant Manager

Référence de publication: 2011094866/13.

(110107227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Termogest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 56, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 65.761.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juillet 2011.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011094851/14.

(110106514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Teseo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 82.366.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2011094852/11.

(110107097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Thelmas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.295.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011094855/12.

(110107152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

TEMTEX S. A. & Cie. Hoppe Leasing S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 146.671.

—
*Gesellschafterbeschluss zur Vorlage
beim Luxemburgischen Handelsregister*

Name der Gesellschaft:

TEMTEX S.A. & Cie. HOPPE Leasing S.e.c.s.

eingetragen unter RCSL B 146.671

5, Baachergaass, L-5444 SCHENGEN

Grand-Duché de Luxembourg

Name des Versammlungsleiters: Joachim Grote

Name des Protokollführers: Joachim Grote

Name der anwesenden Teilnehmer: Joachim Grote

Name der Teilnehmer, die durch Vollmachten vertreten sind: Thomas Hoppe

Der Versammlungsleiter stellt fest, dass

- die Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß einberufen wurde,
- die Vollmachten für die Teilnehmer, die sich durch Vollmachten vertreten lassen, ordnungsgemäß erteilt worden sind,

- 100% des stimmberechtigten Gesellschaftskapitals anwesend sind,

- die Abstimmung durch Handzeichen zu erfolgen hat.

Sodann hat die Gesellschafterversammlung ad Tagesordnungspunkt (TOP) 11 und 12 einstimmig (zu 100% des stimmberechtigten Kapitals) beschlossen:

TOP 11:

Kapitalherabsetzung der Gesellschaft zum 30.09.2010 von 175.100 € um 144.100 € auf 31.000 € zum Ausgleich der in der Bilanz zum 30.06.2010 ausgewiesenen Bilanzverlustes. Die Herabsetzung soll durch folgende Herabsetzung der Nennbeträge der einzelnen Geschäftsanteile durchgeführt werden:

a) Der Geschäftsanteil der INNCONA Management Sàrl in Höhe von 100 € wird auf 0 € herabgesetzt.

b) Der Geschäftsanteil des Kommanditisten wird von 175.000 € auf 31.000 € herabgesetzt.

TOP 12:

Im Falle des positiven Beschlusses gem. TOP 11 wird § Art. 3 des Gesellschaftsvertrages wie folgt geändert:

„Gesellschafter/Kommanditisten sind:

- INNCONA Management Sàrl mit Sitz in L-5444 Schengen mit einem Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 0 €.

- Der Kommanditist, die TEMTEX Management S.A. hat einen Kommanditanteil von 31.000 €.

- TEMTEX Management S.A. als Komplementär mit einem Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 0 €."

Der Versammlungsleiter / Der Schriftführer

Référence de publication: 2011098915/40.

(110111417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Platinum Advisory Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.972.

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of June.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARS:

HAWLEY INC., an International Business Company, having its registered office at Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles, registered at the Trade of Register of Seychelles under the number 0518705, represented by its manager,(the "Sole Shareholder"),

here represented by Ms Caroline Cozier employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of proxy given under private seal on the 9th day of June, 2011, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting as the sole shareholder of the company "Katlego 1 S.à r.l.", having its registered office at L-1637 Luxembourg, 22, Rue Goethe, incorporated pursuant to a notarial deed on the 29th day of May, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1362 on July 5th, 2007; the articles of association having been amended for the last time following a notarial deed of the 4th day of June, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2768 on November 14th, 2008; Hereby takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the company from "KATLEGO 1 S.à r.l." to "PLATINUM ADVISORY SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l." and therefore article 1 of the articles of incorporation will henceforth have the following wording:

" Art. 1. Form - Corporate name. There exists a private limited liability company under the name "PLATINUM ADVISORY SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l." which is governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles")."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to modify the purpose of the company and by consequence article 3 of the articles of incorporation will henceforth have the following wording:

" Art. 3. Object. The purposes of the company is the execution of all operations of advice, of counseling in economic fields; of assistance in the study and the management of financial, commercial, industrial and real estate projects as well as the assistance in the field of the contractual negotiation.

The company can generally carry out all commercial, industrial, financial or real estate transactions being directly or indirectly linked to its object or being able to support the development of it

The company can also proceed to all the operations pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in whatever forms, in any national or international company as well as the administration, management, control and development of these participations.

The company may particularly:

- use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of portfolio consisting of any securities and patents; participate in the subscription, the underwriting of, by option to purchase and any other way, whatever securities and patents; realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; emphasize these businesses and patents, and grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Furthermore, the company's object is also the management and the enhancement of its own real estate heritage.

It will take the required measures to safeguard its rights / protect its interests and will execute any operations which are linked to its object or which support it."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the Sole Shareholder, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Nothing else being on the agenda, the meeting is terminated.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HAWLEY INC, une société constituée sous la législation des Seychelles, ayant son siège social au Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Seychelles, ("Associé Unique"), enregistrée au «Trade of Register of Seychelles» sous le numéro 0518705;

ici représentée par Mademoiselle Caroline Cozier, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 juin 2011, qui, initiée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être formalisé avec lui.

L'Associé Unique, agissant en tant qu'associé unique de la société KATLEGO 1 S.à r.l., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 29 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1362 en date du 5 juillet 2007; les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 4 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2768 en date du 14 novembre 2008, adopte ici les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la société de «KATLEGO 1 S.à r.l.» en «PLATINUM ADVISORY SERVICES Luxembourg S.à r.l.», de sorte que l'article 1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PLATINUM ADVISORY LUXEMBOURG S.à r.l." qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la société, de sorte que l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'exécution de toutes opérations de conseil, d'assistance dans le domaine économique, d'assistance dans l'étude, la gestion de projets financiers, commerciaux, industriels, immobiliers ainsi que l'assistance dans le domaine de la négociation contractuelle.

La société peut en général faire toutes transactions commerciales, industrielles, financières, immobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en favoriser le développement.

La société peut également procéder à toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise nationale ou internationale, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la souscription, la prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconque qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à environ mille euro (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de l'Associé Unique, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Cozier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juin 2011. Relation: LAC/2011/27496. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093700/116.

(110106160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Schenectady Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, rue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 80.050.

Extrait des décisions du conseil de gérance du 16 décembre 2010

Le conseil de gérance prend note de la démission des membres du conseil à compter du 1^{er} Janvier 2011:

- Wallace A. Graham
- Ashley G. Palm
- Gregg W. Brown
- A. Malcolm MacCormick
- Heather M. Ward

Le conseil de gérance décide de diminuer le nombre de gérants de sept à trois.

Le conseil de gérance renouvelle les mandats de:

- Joel S. Williams, 11 Horizon Drive - NY 12866 - Saratoga Springs, USA
- Fabrice MAIRE, 30 Avenue Dr Klein - L-5630 Mondorf Les Bains, Luxembourg, jusqu'à la prochaine assemblée générale de 2012.

Le conseil de gérance nomme Mme Barbara Dias, sis 34 Wolverhampton Road -WV6 7AF - Pattingham - Royaume Unis, comme nouveau membre du conseil de gérance jusqu'à la prochaine assemblée générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097302/23.

(110109503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Vitaani Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 762.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.863.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 juin 2011

- La démission de Monsieur Alan BOTFIELD de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 20 Mai 2011.

- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 20 Mai 2011:

* Monsieur Gerard VAN HUNEN né le 15 Septembre 1967 à S'Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Luxembourg, le 6 Juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2011094884/18.

(110106971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

VII Strand A S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.572.

— STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of June.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

C Chateau VII S.à.r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 122.954,

here represented by Mr Vincenzo Arnò, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 15 June 2011.

The said proxy, initialled “ne varietur” by the proxyholder of the above named party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the Company) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and privately issue bonds or notes.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will exist under the corporate name of VII Strand A S.à.r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Within the same municipality, it may be transferred by resolution of the managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the managers.

Title II. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of the partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

Art. 8. The shares are indivisible regarding the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share

capital belonging to the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Civil Code.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Title III. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not necessarily be partners. In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of his (their) office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of one A manager and one B manager.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers; in his absence the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers and only if at least one A manager and one B manager are present or represented. Decisions shall be taken by the majority of the votes of the managers present or represented at such meeting provided that at least one A and one B manager have voted in favour of such decisions.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety forming the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The manager, or if there is more than one, the board of managers may decide to proceed to the payment of interim dividends.

Art. 18. The manager, or if there is more than one, the board of managers may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Title IV. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 19. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 20. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of a majority of the partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

Art. 21. Any partner may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a partner, to represent him at the general meeting and to vote in his name.

Art. 22. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Title V. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 23. The Company's financial year begins on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 24. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 25. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the sole partner or, as the case may be, the general meeting of the partners.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 26. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Title VII. Applicable law

Art. 27. For all matters not governed by these articles of association the partners refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and Payment

C Chateau VII S.à.r.l., prenamed, declares to subscribe to twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

All the shares so subscribed have been fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.

Resolutions of the sole partner

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. The following persons are appointed members of the board of managers of the Company for an indefinite period:

- as A manager

- Mr Diego Rico, company executive, born on 29 August 1965 in Bogotá (Colombia), with professional address at 645 Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, United States of America;

- as B Managers

- Mr Vincenzo Arnò, maître en droit, born on 20 May 1963 in Luxembourg (Luxembourg), with professional address at 33 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Mr Vincent Bouffieux, accountant, born on 1 May 1970 in Ottignies, (Belgium), with professional address at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

C Chateau VII S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 122.954,

ici représentée par M. Vincenzo Arnò, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 juin 2011.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (ci-après la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société adopte la dénomination sociale de VII Strand A S.à.r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans la même commune par décision des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays par décision des gérants.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code Civil sur le transport des créances.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe(nt) la durée de son (leur) mandat. Le(s) gérant(s) est (sont) librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéo-conférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et pour autant qu'au moins un gérant A et un B soient présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion pour autant qu'au moins un gérant A et un gérant B aient voté en faveur de telles décisions.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes.

Art. 18. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 19. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 20. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 21. Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associé ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Art. 22. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Titre V. Anne sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 24. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 25. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde sera à la libre disposition de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Titre VII. Loi applicable

Art. 27. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

C Chateau VII S.à.r.l., précitée, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme douze mille cinquante euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2011.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution est évalué environ EUR 1.200.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera est établi au 33 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. Sont nommés membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- en tant que gérant A

- M. Diego Rico, company executive, né le 29 août 1965 à Bogotá (Colombie), ayant son adresse professionnelle au 645, Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, United States of America;

- en tant que Gérant B

- M. Vincenzo Arnò, maître en droit, né le 20 mai 1963 à Luxembourg (Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

- M. Vincent Bouffieux, comptable, né le 1^{er} mai 1970 à Ottignies, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Vincenzo Arnò et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2011. LAC/2011/28080. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086431/332.

(110096603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Third Millennium Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 57.132.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juillet 2011.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011094856/16.

(110107172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Repeco 27 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 907.940,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.328.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 juin 2011

1. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

2. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

3. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

4. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur" avec effet au 7 Juin 2011.

5. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur" avec effet au 7 Juin 2011.

6. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur" avec effet au 7 Juin 2011.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Pii Ketvel (Administrateur)
- Monsieur Bernd Janietz (Administrateur)
- Monsieur Michael Chidiac (Administrateur)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Juillet 2011.

Référence de publication: 2011100738/30.

(110114071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Tifada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 128, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 156.330.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094857/9.

(110106834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Toiture Ferblanterie Fernandes Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 78, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 39.216.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011094858/10.

(110106995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Touristfinanz SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 144.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094860/9.

(110107230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Otto Finance Luxembourg A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2510 Luxembourg, 31, rue Schafsstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 83.846.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 10. Juni 2011
(die "Hauptversammlung")*

Die Hauptversammlung beschliesst die gegenwärtigen Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft erneut zu ernennen. Das Mandat der Mitglieder des Verwaltungsrates endet am Tag der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2014 stattfinden wird.

Der Verwaltungsrat setzt sich aus folgenden Mitgliedern zusammen:

- Roger Molitor, Vorsitzender, geboren den 14. Mai 1953 in Wiltz (Luxemburg), wohnhaft in 31, rue Schafsstrachen, L-2510 Luxembourg;
- Lucien Thiel, geboren den 14. Februar 1943 in Luxemburg (Luxemburg), wohnhaft in L-1227 Luxembourg, 5, rue Belle-Vue;
- Fernand Reuter, geboren den 23. August 1940 in Luxemburg (Luxemburg), wohnhaft in L-1357 Luxembourg, 12, rue A. Chevalier.

KPMG AUDIT, mit Sitz 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 103590), wird zum Kommissar ("commissaire aux comptes") des zum 28.02.2012 zu erstellenden Jahresabschlusses ernannt.

Luxemburg, den 22. Juni 2011.

Beglaubigte Kopie

Für Otto Finance Luxembourg A.G.

Roger Molitor

Vorsitzender des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2011098613/26.

(110111860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Repco 28 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 229.010,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.329.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 juin 2011

1. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

2. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

3. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

4. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur" avec effet au 7 Juin 2011.

5. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur" avec effet au 7 Juin 2011.

6. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur" avec effet au 7 Juin 2011.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Pii Ketvel (Administrateur)
- Monsieur Bernd Janietz (Administrateur)
- Monsieur Michael Chidiac (Administrateur)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100739/30.

(110114074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Verdandi Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.373.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Verdandi Holding S.à r.l.

Colin S. Ray / DMC Sàrl

- / Signatures

Référence de publication: 2011094881/12.

(110106502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Petro Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.127.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh of July.

Before us Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Mrs Thelma Carrion, jurist, residing in Luxembourg, acting in her capacity as attorney-in-fact of AEPF IV S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 11th, 2011, which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Who declared and requested the notary to state:

I That AEPF IV S.à r.l. is the sole participant of PETRO LUX S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 142 127 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Maître Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, on September 16, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") of October 22, 2008 number 2578. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, on November 24, 2008, published in the Mémorial C of January 7, 2009 number 33.

II That the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into one hundred and twenty-five (125) parts of one hundred Euro (EUR 100) each.

III That the agenda of the meeting is the following:

1. Split of one hundred and twenty-five (125) parts of one hundred Euro (EUR 100) each of the Company into twelve thousand five hundred parts of one Euro (EUR 1) each;

2. Decision to amend Article 7 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The share capital of the company is twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) parts of one Euro (EUR 1) each."

IV After this had been set forth, the above named participant, representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The sole participant decides to split one hundred and twenty-five (125) parts of one hundred Euro (EUR 100) each of the Company into twelve thousand five hundred parts of one Euro (EUR 1) each.

Second resolution

The sole participant decides to amend Article 7 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The share capital of the company is twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) parts of one Euro (EUR 1) each."

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version:

En l'an deux mille onze, le onze juillet.

Devant Maître Francis KESSELER, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Madame Thelma Carrion, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de AEPF IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 juillet 2011, laquelle procuration, après

avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire d'acter:

I Que AEPF IV S.à r.l. est l'associé unique de PETRO LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142 127 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 16 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 22 octobre 2008 numéro 2578. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 24 novembre 2008, publié au Mémorial C du 7 janvier 2009 numéro 33.

II Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune.

III Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Division des cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune de la Société en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

2. Décision de modifier l'article 7 des statuts afin qu'il soit rédigé comme suit:

«Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (1 EUR) chacune.»

IV Ces faits exposés, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de diviser les cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune de la Société en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société afin qu'il soit rédigé comme suit:

«Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (1 EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Thelma Carrion, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9241. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011097761/96.

(110110536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Gemarpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.591.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
de la société GEMARPA S.A. qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 16 juin 2011 à 10.00 heures.*

L'assemblée décide de:

1. Renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Valério CESANO, né le 10 janvier 1957 à Turin, demeurant 46, avenue de New-York, F-75016 Paris, son mandat expirant le 16 juin 2016.

2. Renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Valério CESANO, né le 10 janvier 1957 à Turin, demeurant 46, avenue de New-York, F-75016 Paris, son mandat expirant le 16 juin 2016.

3. Renouveler le mandat d'administrateur de Madame Paola NARDONE, née le 29 juin 1961 à Naples, demeurant 57, Vc s. Maria Della Purita, I-Naples, son mandat expirant le 16 juin 2016.

4. Renouveler le mandat d'administrateur de la Société PROLUGEST S.A. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 90.772, représentée par Monsieur Jean MARIE, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, agissant en qualité de représentant permanent, son mandat expirant le 16 juin 2016.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Pour la société

Valério CESANO

Administrateur délégué

Référence de publication: 2011097603/25.

(110111176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Trampert & Grökel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6463 Echternach, 29, rue Maximilien.

R.C.S. Luxembourg B 131.634.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011094861/10.

(110106997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Translate 4 U, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 100.500.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094862/9.

(110106688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Trilux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 135.843.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 4 juillet 2011:

L'assemblée générale accepte la démission de Mme Anna LOLAICO de son poste d'administrateur.

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Patricia JUPILLE, née le 4 juin 1965 à Saint Avold (France) demeurant professionnellement au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Pour TRILUX INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2011094863/15.

(110107555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Eurazeo Services Lux., Société Anonyme.

Capital social: EUR 823.224,69.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 3.139.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier ayant délivré son agrément en date du 22 juin 2011, les administrateurs de la Société, réunis en conseil d'administration le 28 juin 2011, ont confirmé leur décision du 29 mars dernier, à savoir la nomination de Mazars S.A., ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée

auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.248, comme Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, en remplacement d'Ernst & Young. La nomination de Mazars prend donc effet à la date de l'agrément, le 22 juin 2011.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant en 2012 sur les comptes du dernier exercice clos.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Laurence BURKHARD

Assistante Juridique

Référence de publication: 2011095631/20.

(110107574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

**Trimax Environnement S.A., Société Anonyme,
(anc. Niceval).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 46.430.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094864/11.

(110106806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

TRUVO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.542.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions des associés du 29 juin 2011

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les documents sociaux seront conservés au minimum pendant cinq années au siège social de ladite Société, à savoir au 51, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

L'assemblée indique que des mesures ont été prises en vue de la consignation des sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Référence de publication: 2011094865/15.

(110107452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

6-24 E International, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.688.

EXTRAIT

Transmission de parts sociales:

6-24 ENTREPRENEURS, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Nanterre (France) sous le numéro B 452 158 116, ayant pour siège social le 117-119, avenue Victor Hugo, F-92100 Boulogne Billancourt, détentrice de 300 parts sociales de la société 6-24 E INTERNATIONAL, transmet

- à CALYAME PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Nanterre (France) sous le numéro B 451 930 069, et ayant pour siège social, le 117-119, avenue Victor Hugo, F-92100 Boulogne Billancourt (France), 300 parts sociales qu'elle détient dans la société 6-24 E INTERNATIONAL, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.688, avec siège social au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Suite à cette transmission, les parts sociales sont dorénavant réparties comme suit:

CALYAME PARTICIPATIONS

siège social, le 117-119, avenue Victor Hugo,

F-92100 Boulogne Billancourt (France) 300 parts sociales

TOTAL 300 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 juillet 2010.

Pour extrait conforme

6-24 E International

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2011098925/28.

(110111309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Unlimited Fun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8282 Kehlen, 12, rue de Keispelt.

R.C.S. Luxembourg B 128.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011094867/11.

(110107023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Berlin UdL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.776.

En date du 16 mai 2011, l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée, Berlin UdL S.à r.l. à pris les décisions suivantes:

- accepté les démissions d'Anne Keilholz et de Marco Heim de leur fonction d'administrateur de la société;
- élu Bernhard Berg, né le 12 juillet 1959, à Oberstadtfeld (D) et résidant professionnellement au 18, The Squire, Am Flughafen, D-60549 Frankfurt, ainsi que Osman Saritarla, né le 25 novembre 1977, à Recklinghausen (D) et résidant professionnellement au 22, rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach, en tant qu'administrateurs de la société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 05 juillet 2011.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011094935/17.

(110105940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

T Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 108.188.339,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.552.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of the month of June.

Before Maître Blanche MOU TRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DH T S.à r.l.,a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 136671 duly represented by Me Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy (the "Sole Shareholder"), being the Sole Shareholder of and holding all forty-three million eight hundred and sixty-six thousand two hundred and eighty-four (43,866,284) shares in issue in T Alpha S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre

de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 140552, incorporated on 21st July 2008 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2029 of 21st August 2008.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

II. The agenda is the following:

A. Increase of the issued share capital of the Company from forty-three million eight hundred and sixty-six thousand two hundred and eighty-four Euro (€ 43,866,284) to one hundred and eight million one hundred and eighty-eight thousand three hundred and thirty-nine Euro (€ 108,188,339) by the issue of additional sixty-four million three hundred and twenty-two thousand fifty-five (64,322,055) shares having a nominal value of one Euro (€1) each, for a total subscription price of sixty-four million three hundred and twenty-two thousand fifty-five Euro and five cents (€ 64,322,055.05) (the “Subscription Price”); subscription to and payment of such new shares by the Sole Shareholder through the contribution by it of part of a receivable it has against TMF Group B.V. in the amount of sixty-four million three hundred and twenty-two thousand fifty-five Euro and five cents (€ 64,322,055.05) (the “Contribution in Kind”); approval of the evaluation of the Contribution in Kind as proposed by the board of managers, being sixty-four million three hundred and twenty-two thousand fifty-five Euro and five cents (€ 64,322,055.05), and allocation of the value of the total contribution for an amount of sixty-four million three hundred and twenty-two thousand fifty-five Euro (€ 64,322,055) to the share capital account and allocation of the remainder being five Euro cent (€ 0.05) to the share premium account, subscription to all the new shares so issued by the Sole Shareholder, payment of the Contribution in Kind and issue of the new shares;

B. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above so as to read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at one hundred and eight million one hundred and eighty-eight thousand three hundred and thirty-nine Euro (€ 108,188,339) divided into one hundred and eight million one hundred and eighty-eight thousand three hundred and thirty-nine (108,188,339) shares with a nominal value of one euro (€ 1.-) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.”

After the Sole Shareholder approved the foregoing, it took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from forty-three million eight hundred and sixty-six thousand two hundred and eighty-four Euro (€ 43,866,284) to one hundred and eight million one hundred and eighty-eight thousand three hundred and thirty-nine Euro (€ 108,188,339) by the issue of additional sixty-four million three hundred and twenty-two thousand fifty-five (64,322,055) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each, representing a total subscription price of sixty-four million three hundred and twenty-two thousand fifty-five Euro and five cents (€ 64,322,055.05) (the “Subscription Price”).

Thereupon the Sole Shareholder represented by Me Nora Filali, prenamed, subscribed to such new shares and paid such new shares by way of the Contribution in Kind being the contribution by the Sole Shareholder of part of a receivable against TMF Group B.V. in the amount of sixty-four million three hundred and twenty-two thousand fifty-five Euro and five cents (€ 64,322,055.05).

The Sole Shareholder resolved to acknowledge and approve the report by the board of managers dated 28 June 2011 (a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith) the conclusion of which reads as follows:

“In view of the above, the Board of Managers believes that the value of the Contribution in Kind being the portion of a receivable against TMF Group B.V. amounts to sixty-four million three hundred and twenty-two thousand fifty-five Euro and five cents (€ 64,322,055.05), being at least equal to the subscription price of the shares to be issued by the Company (against the Contribution in Kind)”.

It is resolved to approve the evaluation of the Contribution in Kind to sixty-four million three hundred and twenty-two thousand fifty-five Euro and five cents (€ 64,322,055.05).

Evidence of the contribution to the Company of the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

It is resolved to allocate the value of the total Contribution in Kind for an amount of sixty-four million three hundred and twenty-two thousand fifty-five Euro (EUR 64,322,055) to the share capital account and to allocate the remainder being five Euro cent (€ 0.05) to the share premium account.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being no further business on the agenda, the decision of the Sole Shareholder was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately € 7,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DH T S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136671 dûment représentée par Me Nora Filali, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration (l'«Associé Unique»), étant l'Associé Unique détenant toutes les quarante-trois millions huit cent soixante-six mille deux cent quatre-vingt-quatre (43.866.284) parts sociales émises dans T Alpha S.à r.l.(la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140552, constituée le 21 juillet 2008 suivant acte reçu du notaire Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2029, le 21 août 2008.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour est le suivant:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de quarante-trois millions huit-cent soixante-six mille deux cent quatre-vingt-quatre euros (€ 43.866.284) à cent huit millions cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente-neuf euros (€ 108.188.339) par l'émission de soixante-quatre millions trois cent vingt-deux mille cinquante-cinq (64.322.055) parts sociales additionnelles ayant une valeur nominale d'un euro (€1) chacune, pour un prix total de souscription de soixante-quatre millions trois cent vingt-deux mille cinquante-cinq euros et cinq centimes (€ 64.322.055,05) (le «Prix de Souscription»); souscription à, et paiement desdites nouvelles parts sociales par l'Associé Unique par la contribution d'une partie de la créance qu'il détient à l'encontre de TMF Group B.V. d'un montant de soixante-quatre millions trois cent vingt-deux mille cinquante-cinq euros et cinq centimes (€ 64.322.055,05) (l'«Apport en Nature»); approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature telle que proposée par le conseil de gérance, étant de soixante-quatre millions trois cent vingt-deux mille cinquante-cinq euros et cinq centimes (€ 64.322.055,05), et allocation de la valeur de l'apport total pour un montant de soixante-quatre millions trois cent vingt-deux mille cinquante-cinq euros (€ 64.322.055) au compte du capital social et allocation des cinq centimes d'euros (€ 0.05) restants au compte de la prime d'émission, souscription à toutes les nouvelles parts sociales ainsi émises par l'Associé Unique, paiement de l'Apport en Nature et émission des nouvelles parts sociales;

B. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent huit millions cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente-neuf euros (€ 108.188.339) divisé en cent huit millions cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente-neuf (108.188.339) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Après approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de quarante-trois millions huit cent soixante-six mille deux cent quatre-vingt-quatre euros (€ 43.866.284) à cent huit millions cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente-neuf euros (€ 108.188.339) par l'émission de soixante-quatre millions trois cent vingt-deux mille cinquante-cinq (64.322.055) parts sociales additionnelles ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune, représentant un prix total de souscription de soixante-quatre millions trois cent vingt-deux mille cinquante-cinq euros et cinq centimes (€ 64.322.055,05) (le «Prix de Souscription»).

L'Associé Unique représenté par Me Nora Filali, prénommée, a souscrit auxdites nouvelles parts sociales, et payé lesdites nouvelles parts sociales par un Apport en Nature, étant l'apport d'une partie de la créance que détient l'Associé

Unique à l'encontre de TMF Group B.V. d'un montant de soixante-quatre millions trois cent vingt-deux mille cinquante-cinq euros et cinq centimes (€ 64.322.055,05).

L'Associé Unique a décidé de prendre connaissance de et d'approuver le rapport du conseil de gérance daté du 28 juin 2011 (dont une copie sera annexée à l'acte pour être enregistré avec celui-ci) dont la conclusion a la teneur suivante:

«In view of the above, the Board of Managers believes that the value of the Contribution in Kind being the portion of a receivable against TMF Group B.V. amounts to sixty-four million three hundred and twenty-two thousand fifty-five Euro and five cents (€ 64,322,055.05), being at least equal to the subscription price of the shares to be issued by the Company (against the Contribution in Kind)».

Il a été décidé d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature de soixante-quatre millions trois cent vingt-deux mille cinquante-cinq euros et cinq centimes (€ 64.322.055,05).

Preuve de la contribution à la Société de l'Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné.

Il a été décidé d'allouer la valeur de l'Apport en Nature total pour un montant de soixante-quatre millions trois cent vingt-deux mille cinquante-cinq euros (€ 64.322.055) au compte du capital social et d'allouer les cinq centimes d'euros (€ 0.05) restants au compte de la prime d'émission.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel qu'indiqué à l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'associé unique a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions ci-dessous sont estimés à approximativement € 7.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Filali, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juin 2011. Relation: EAC/2011/8310. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089364/158.

(110100709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

A.P.E.M. Kinneksbond A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8224 Mamer, 18, rue de Rome.

R.C.S. Luxembourg F 8.791.

STATUTS

Entre les soussignées:

1) Madame Christiane HOFFMANN, épouse THIMMESCH, née à Differdange le 21 juin 1970, Avocat à la Cour, demeurant à L-8260 Mamer, 23, rue de Dangé St Romain, de nationalité luxembourgeoise.

2) Madame Nancy BROSIUS, épouse DAX, née à Luxembourg le 10 juillet 1971, employée d'Etat, demeurant à L-8249 Mamer, 4, rue Mameranus, de nationalité luxembourgeoise.

3) Madame Fabienne WEIS, épouse WEILER, née à Esch-sur-Alzette le 18 février 1972, employée d'Etat, demeurant à L-8224 Mamer, 18, rue de Rome, de nationalité luxembourgeoise.

4) Madame Danielle PHILIPPI, épouse GENSON, née à Esch-sur-Alzette le 31 mai 1966, employée privée, demeurant à L-8224 Mamer, 4, rue de Lisbonne, de nationalité luxembourgeoise.

Il est créé une association sans but lucratif, régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et les statuts ci-après.

Constitution - Dénomination - Siège - Objet

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif porte la dénomination «A.P.E.M. KINNEKS Bond A.S.B.L.».

Art. 2. Le siège de l'association est établi à L-8224 Mamer, 18 rue de Rome.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet:

1. de représenter les intérêts éducatifs et familiaux des parents et des élèves de l'Ecole fondamentale, des structures d'accueil, et des structures péri- et parascolaires de l'«Ecole Fondamentale KINNEKSOND», dans le respect des lois et des règlements en vigueur;
2. de favoriser le dialogue permanent entre les parents d'une part, le comité d'école, les élèves et les autorités scolaires d'autre part;
3. de transmettre aux autorités scolaires les suggestions des parents d'élèves en matière d'administration, d'organisation, de qualité, de développement et de réussite scolaire;
4. de prendre l'initiative et la responsabilité des contacts et des échanges réguliers avec le comité d'école;
5. d'étudier les questions se rattachant à l'éducation des élèves et aux droits et devoirs de la famille en cette matière.
6. d'informer en collaboration avec l'association nationale représentative tous les parents sur les sujets d'actualités scolaires nationales et internationales.
7. d'offrir à tous les parents des élèves de l'Ecole des séances de formation pour exécuter leur tâche de représentation à tous les niveaux.

Art. 5. L'association est neutre au point de vue politique, idéologique et confessionnel.

Composition - Admission - Exclusion - Cotisation

Art. 6. L'Association se compose de membres actifs et de membres d'honneur.

1. Peuvent être membres actifs les parents respectivement tuteurs ayant à charge un ou plusieurs enfants fréquentant l'Ecole fondamentale de Mamer.

Le nombre de membres actifs ne peut être inférieur à trois.

2. Peuvent être nommés membres d'honneur par le conseil d'administration les personnes soutenant l'association ou promouvant ses buts. Les membres d'honneur jouissent, à l'exception du droit de vote, des mêmes droits que les membres actifs.

La qualité de membre d'honneur peut être retirée par le conseil d'administration.

Art. 7. Le conseil d'administration de l'association statuera sur toute demande d'admission.

Art. 8. Les membres payent une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. Le montant maximum de la cotisation ne peut dépasser la somme de «50 Euros».

Art. 9. L'exclusion d'une personne pour raison grave pourra être proposée par le conseil d'administration à l'assemblée générale qui en décidera à la majorité des deux tiers des voix après avoir entendu l'intéressé en question dans ses explications.

Art. 10. Tout membre de l'association peut à tout moment démissionner moyennant notification écrite au conseil d'administration.

Quiconque ne paie pas sa cotisation endéans les trois mois sera considéré comme démissionnaire.

Art. 11. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social.

Conseil d'administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration de 3 membres au moins et de 15 membres au plus. Peuvent être membres du conseil d'administration les parents respectivement tuteurs ayant à charge un ou plusieurs enfants fréquentant l'Ecole fondamentale de Mamer. Les membres sont élus par l'assemblée générale à la majorité simple des voix. Leur mandat a une durée de deux ans.

Les membres sortants sont rééligibles à condition qu'ils aient la charge d'un enfant, élève d'une classe de l'Enseignement fondamental de Mamer.

Entre deux assemblées générales, le conseil d'administration peut coopter des membres à la majorité des voix; ces membres cooptés n'ont pas le droit de vote.

Art. 13. Le conseil d'administration élit en son sein à la simple majorité des voix un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier.

Art. 14. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que cela est nécessaire et au moins une fois par trimestre scolaire. Il est convoqué par son secrétaire sur la demande du président ou d'un tiers de ses membres.

Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres sont présents.

En cas d'absence du président, celui-ci est remplacé par le vice-président, sinon par le membre le plus âgé présent.

Il sera tenu un registre des rapports du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président est décisive.

Le membre du conseil d'administration qui est absent à plus de trois réunions consécutives sans excuse, sera considéré comme démissionnaire.

Art. 15. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou même à un tiers qui adhère aux buts de l'association

Sauf décision contraire, le président représente le conseil d'administration.

Le président signe, conjointement avec le secrétaire toutes les pièces qui engagent la responsabilité de l'association.

Le conseil d'administration gère les finances de l'association et en dispose à charge d'en rendre compte annuellement à l'assemblée générale.

Art. 16. Les droits, obligations, pouvoirs ainsi que la responsabilité des membres du conseil d'administration sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi du 21 avril 1928 régissant les associations sans but lucratif.

Art. 17. Les fonctions de membres du conseil d'administration sont honorifiques.

Assemblée générale

Art. 18. Le conseil d'administration convoquera une fois par année tous les membres réunis en assemblée générale ordinaire.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que la date et le lieu sont établis par le conseil d'administration. Toute convocation à l'assemblée générale, comprenant nécessairement l'ordre du jour, est portée à la connaissance des membres au moins 8 jours avant la date fixée par courrier simple.

Le président ou son remplaçant assume la direction de l'assemblée générale.

Des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour sur proposition du président ou du conseil d'administration.

Tout membre actif a droit au vote et peut se faire représenter par un autre membre actif, porteur de sa procuration écrite. Le nombre de mandats pouvant être détenus par une même personne est limité à 5.

Art. 19. Il est rendu compte à l'assemblée générale des activités de l'association au cours de l'exercice écoulé et de la situation financière. L'assemblée approuve les comptes de l'exercice écoulé et le projet de budget du prochain exercice.

Art. 20. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

Art. 21. Toute réunion de l'assemblée générale fait l'objet d'un procès-verbal portant la signature du président, et du secrétaire, ou de leurs remplaçants.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance des résolutions de toute assemblée générale au siège de l'association.

Art. 22. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée sur initiative du conseil d'administration ou lorsqu'un cinquième des membres actifs en fait la demande.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que la date et le lieu de la réunion sont établis par le conseil d'administration ou par le cinquième des membres actifs dont il est question ci-devant.

Toute convocation à l'assemblée générale extraordinaire, comprenant nécessairement l'ordre du jour, est portée à la connaissance des membres au moins 8 jours avant la date fixée par lettre simple.

Le président ou son remplaçant assume la direction de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 23. L'assemblée générale appelée à se prononcer sur une modification des statuts prendra ses décisions conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 24. Les ressources de l'association se composent: des cotisations des membres, de dons en espèces ou en nature, de subventions d'organismes publics ou privés et de toute autre provenance légale.

Les ressources peuvent en outre résulter d'activités culturelles ou artistiques et d'autres manifestations publiques ou privées auxquelles l'association participe ou qu'elle organise.

Les moyens financiers de l'association sont utilisés aux fins définies à l'article 4.

Art. 25. Le trésorier encaisse les créances de l'association et en donne quittance. Il tient la comptabilité et acquitte les sommes dues par l'association.

Il établit pour chaque exercice le compte des recettes et dépenses, lequel est soumis à un conseil de surveillance (réviseurs de caisse). Sur le rapport qui lui en est fait par le conseil de surveillance, l'assemblée générale statue sur l'approbation des comptes et donne le cas échéant décharge au trésorier et au conseil d'administration.

Les membres du conseil de surveillance, au nombre de deux, sont élus par l'assemblée générale des membres à la majorité simple des voix émises. Leur mandat a une durée de deux ans. En cas d'empêchement d'un membre du conseil de surveillance, il est pourvu à son remplacement par le conseil d'administration.

Art. 26. L'année sociale commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

Exceptionnellement, la première année sociale commencée aujourd'hui se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 27. En cas de dissolution de l'association, l'actif subsistant, après extinction du passif, sera versé à une œuvre caritative ou à tout autre organisme poursuivant un but similaire.

Art. 28. Pour les cas non prévus par les présents statuts, les membres se réfèrent aux dispositions de loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Mamer, le 8 juin 2011.

Signatures

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2011094993/137.

(110106792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Tindine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 125.816.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique du 21 février 2011 qu'ont été nommées à la fonction d'administrateur:

- la société anonyme ARCHON INVESTMENTS S.A., établie et ayant son siège social au 19, Côte d'Eich L - 1450 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.199, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions ayant pour représentant permanent Monsieur Stéphane BROUSSAUD né le 12 octobre 1976 à Paris (France) demeurant professionnellement au 19, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg,

- la société à responsabilité limitée ARCHON Sarl, établie et ayant son siège social au 19, Côte d'Eich L - 1450 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.198, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, ayant pour représentant permanent Monsieur Stéphane BROUSSAUD né le 12 octobre 1976 à Paris (France) demeurant professionnellement au 19, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg,

Les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011097306/23.

(110109234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Violane Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011094882/10.

(110107110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Vistra IP Rights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.864.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2010 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2010 déposé le 6 juillet 2011 n° L 110105563) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094883/10.

(110106560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Voyages Wagener S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9170 Mertzig, 1, Kirchepad.
R.C.S. Luxembourg B 111.077.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juillet 2011.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011094885/14.

(110106513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

FEVO Alternative Equity SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 129.750.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen
Generalversammlung die am 8. Juni 2011 in Luxemburg stattfand*

Die Ordentliche Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, KPMG Audit S.à r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der FEVO Alternative Equity SICAV - FIS bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der FEVO Alternative Equity SICAV - FIS für das am 31. Dezember 2011 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 6. Juli 2011.

Für FEVO Alternative Equity SICAV-FIS
Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.
Die Zentralverwaltungsstelle
Marc-Oliver Scharwath / Patrick Obach

Référence de publication: 2011095638/20.

(110107291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

V.I.C. S.à r.l., Vietnam Industry Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 148.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Gérant technique

Référence de publication: 2011094887/11.

(110107010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Vigliotti & Misci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 261, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 79.112.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011094888/10.

(110106992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.